

Produits d'origine animale non destinés à la consommation humaine	RI.PFF.IN.05.01	Inde
	Mai 2019	

### I. Champ d'application

Description du produit	Code NC	Pays
Peaux « wet blue »	4104, 4105, 4106	Inde

### II. Certificat bilatéral

Code AFSCA	Titre du certificat	
EX.PFF.IN.05.01	Certificat sanitaire pour les cuirs et peaux « wet blue » pour l'exportation de la Belgique vers l'Inde	2 pgs

### III. Conditions de certification

#### Certificat sanitaire pour les cuirs et peaux « wet blue » pour l'exportation de la Belgique vers l'Inde

1. Le certificat EX.PFF.IN.05.01 ne peut être délivré que pour les cuirs et peaux « wet blue ». Selon des informations de l'autorité compétente indienne, un certificat sanitaire pour les cuirs et peaux finis n'est pas requis.
2. La déclaration 4.1. peut être signée sur la base de [la situation zoonositaire en Belgique](#). S'il existe des cas dans les six derniers mois en Belgique des maladies mentionnées dans la déclaration 4.1, la déclaration peut être signée si ceux-ci ont eu lieu à une distance plus éloignée que 5 km du lieu de chargement.
3. La déclaration 4.2. peut être signée pour les cuirs et peaux « wet blue » ayant été tannés dans un établissement belge enregistré conformément à l'article 23 du règlement (CE) n° 1069/2009. La liste de ces établissements belges peut être consultée sur [le site Web de l'AFSCA](#): Section IX : établissements ou usines manipulant des sous-produits animaux ou des produits dérivés en dehors de la chaîne alimentaire animale. La liste de ces établissements d'autres pays membres peut être consultée via le [site web de la Commission européenne](#). Pour ces établissements, dans la colonne « activité », "TAN" doit être mentionné. Pour les cuirs et peaux « wet blue » qui ont été tannés dans un établissement d'un autre État membre de l'UE et qui ne figure pas sur les listes susmentionnées, l'opérateur doit présenter un certificat de pré-exportation émanant de l'autorité compétente de l'État membre de l'UE et contenant la déclaration 4.2.